*Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 27 septembre 2022*

# Prix du dépannage sur autoroute et route express : ça grimpe !

Les tarifs du dépannage et du remorquage sur autoroute et route express sont en augmentation. Le point sur ce que vous devrez désormais payer en cas de panne.

Chaque année le prix forfaitaire du dépannage évolue en fonction du coût des carburants, de la main d'œuvre, des assurances et des véhicules.

L'arrêté qui fixe les tarifs 2022-2023 a été publié au Journal officiel du 24 septembre 2022 et acte d'une augmentation notable des prix de 4 %. L'augmentation concerne les tarifs des prestations de dépannage et de remorquage sur autoroutes et routes express des véhicules légers (moins de 3,5 tonnes).

- Le tarif du forfait passe de 132,70 € à 138,01 €.
- Le forfait majoré (appliqué au remorquage quand le PTAC du véhicule dépasse 1.8 tonne) grimpe de 164,09 € à 170,65 €.

Ces nouveaux tarifs sont applicables depuis le 25 septembre 2022.

## Références

- Arrêté du 16 septembre 2022 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2016 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express